

Séance en date du 29 juin 2018

Présents: FORESTIER Daniel, REINHART Thierry, GROS Anne, DUCOING Guy, VIGIER Joannès, MERLE Olivier, ROCHER Bernard, POUTIGNAT Maryse, BOUCHE Vincent, PERRET Yves, COLOMBAI Benoit

Absents excusés : LEMIRE Pierre-Marie, ROUSSET Hélène, DA COSTA BENTO José,

Secrétaire de séance : Thierry REINHART

N°1 : Création d'un poste non permanent d'adjoint technique pour faire face à un accroissement temporaire d'activité – Art 3,1° de la loi du 26 janvier 1984..... 1

N°1 : Création d'un poste non permanent d'adjoint technique pour faire face à un accroissement temporaire d'activité – Art 3,1° de la loi du 26 janvier 1984

Monsieur le Maire explique que le CAE se termine le 30 juin 2018 et qu'il n'a pas été possible de renouveler le contrat en PEC contrairement à ce qui était prévu sur la délibération du 15 juin 2018.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique Territoriale, et notamment l'article 3,1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter **temporairement** un personnel pour accroissement temporaire d'activité : vacances d'été, travaux d'aménagement de bourg

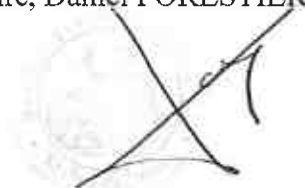
Sur rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime décide la création **d'un poste non permanent d'adjoint technique 24/35°, pour renforcer l'équipe temporairement pour une période de 6 mois allant du 01/07/2018 au 31/12/2018 inclus, à raison de 24 heures hebdomadaire.**

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut correspondant à **l'échelon 1 du 1er grade de recrutement d'adjoint technique** (catégorie C).

Les crédits correspondant seront inscrits au budget.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement, de signer le contrat d'engagement et d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Le Maire, Daniel FORESTIER

The image shows a faint circular official stamp of the commune, partially obscured by a large, dark, handwritten signature that appears to be 'D. Forestier'.